Club de bateau dragon de la Capitale

# LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES

Version 2026-03-25

## Avant-propos

Il est de la responsabilité des équipes ainsi qu'à chaque personne se trouvant sur l'eau (rameuses/rameurs, barreuses/barreurs et entraineuses/entraineurs) de connaître et d'appliquer les *Lignes directrices en matière de sécurité et bonnes pratiques*.

Pour s'assurer de l'application du document et des connaissances de base en matière de sécurité au sein de chacune des équipes, ces dernières doivent désigner au moins une personne responsable de divulguer l'information du document afin de faire de la prévention.

Tout accident doit être déclaré au conseil d'administration à l'adresse suivante:
communication.cbdc@gmail.com

**TABLE DES MATIÈRES**


***Avant-propos*** ..... ***2***

***RÈGLES DE SÉCURITÉ*** ..... ***3***

***AVANT L'EMBARQUEMENT*** ..... ***3***

**Rameuses et rameurs** ..... **3**

**Barreuses et barreurs** ..... **4**

***SUR L'EAU*** ..... ***4***

**Conditions météorologiques (orages, vent, avertissements météorologiques)** ..... **4**

**Rameuses et rameurs** ..... **4**

**Barreuses et barreurs** ..... **5**

***EN CAS DE CHAVIREMENT*** ..... ***5***

**Tous (rameuses et rameurs/ barreuses et barreurs)** ..... **5**

**Rameuses et rameurs** ..... **5**

**Barreuses et barreurs** ..... **6**

***ACCIDENTS*** ..... ***6***

***TUTORIELS*** ..... ***6***

# RÈGLES DE SÉCURITÉ

## Conditions météorologiques (orages, vent, avertissements météorologiques)

- En cas de tonnerre ou d'éclair, une règle de **30 minutes** s'applique. Tous les participants doivent rester à l'abri et hors de l'eau pendant 30 minutes après le dernier éclair ou tonnerre[1].

# AVANT L'EMBARQUEMENT

## Rameuses et rameurs

- S'abstenir de consommer de l'alcool, du cannabis ou toute autre substance pouvant affecter les capacités à s'entraîner ou à participer à une compétition de manière sécuritaire ou pouvant mettre en danger les participants.
- Chaque participant a le devoir d'informer l'entraîneur s'il a une condition médicale particulière (ex.: diabète, allergie, asthme, etc.).
- Il est important d'aviser l'entraîneur de son **niveau d'aisance dans l'eau**, particulièrement si le participant ne sait pas nager.
- Informer l'entraîneur de toute situation ou changement en regard à son état de santé pouvant affecter sa capacité à participer sans danger aux entraînements, pouvant affecter son bien-être ou mettre la sécurité des autres participants en danger.
- Chaque participant doit avoir **à bord du bateau** un **vêtement de flottaison individuel** (VFI) ou un gilet de sauvetage de la bonne taille[2].
- **Avant chaque embarquement** sur l'eau, chaque participant doit **identifier la personne (« son ami »**) avec qui il est assis sur le banc. En cas de chavirement, chaque rameuse et rameur doit trouver « son ami » de banc (jumelage).
- Lors de l'embarquement et lors du débarquement, il est interdit de marcher sur les bancs.

---

1 « Environ un tiers des accidents causés par la foudre ont lieu après l'orage, parce que les gens reprennent trop rapidement leurs activités ». Environnement Canada, *Mesures de sécurité sur l'eau en cas de foudre*, gouvernement du Canada, Ottawa – Ontario, 2014 (https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/foudre/mesure-securite/eau.html).

2 Article 209(1) du *Règlement sur les petits bâtiments* (DORS/2010-91).

## Barreuses et barreurs

- Les barreuses et les barreurs sont responsables de bien connaître le plan d'eau, leurs règles, les règles de navigation, les restrictions et surtout la façon de naviguer en toute sécurité, y compris la vitesse sécuritaire, les conditions météorologiques et les risques locaux[3].
- Les barreuses et les barreurs doivent s'assurer d'avoir à bord[4][5] :
    - Une ligne d'attrape flottante (sac à corde) d'une longueur minimale de 15 mètres;
    - Une lampe de poche étanche à l'eau;
    - Un sifflet sans bille;
    - Feux de navigation (requis seulement après le coucher du soleil, avant son lever ou par visibilité réduite (brouillard, pluie intense).

# SUR L'EAU

## Conditions météorologiques (orages, vent, avertissements météorologiques)

- En cas de tonnerre ou d'éclair, tous les participants sur l'eau doivent se diriger vers la rive la plus près pour y trouver un abri.

## Rameuses et rameurs

- En tout temps, les rameuses les rameurs doivent **rester calmes dans le bateau,** ne pas crier car cela peut entrainer un mouvement de crainte collective.
- Il est important de ne **pas faire de mouvements brusques.** Cela peut entraîner un débalancement soudain du bateau.
- Il est requis de toujours **être à l'écoute des consignes de la barreuse/du barreur** en tout temps. Il est requis de toujours pouvoir entendre ce qu'elle/il dit, advenant que des consignes de sécurité soient données (ne pas prendre pour acquis la sécurité).

---

3 Institut national de sécurité nautique, *Manuel de sécurité nautique*, Navigation nautique Canada, 2011, p. 34 (https://driveaboatcanada.ca/wp-content/uploads/2014/06/Manuel-formation-francais.pdf).

4 Article 211 du *Règlement sur les petits bâtiments* (DORS/2010-91).

5 Le Club de bateau dragon de la Capitale fournit ces éléments. Il incombe toutefois aux barreuses et aux barreurs de les avoir à bord.

## Barreuses et barreurs

- Les barreuses et les barreurs doivent naviguer de façon sécuritaire et partager les voies navigables de façon à ne pas créer de risques ou de situations qui pourraient s'avérer dangereux pour les participants, les autres plaisanciers, la faune et l'environnement en général[6].
- Les barreuses et les barreurs doivent posséder leur carte d'embarcation de plaisance afin de répondre aux exigences en matière de navigation sur l'eau.
- Les barreuses et les barreurs doivent être en mesure de donner des consignes claires aux rameuses et rameurs.

# EN CAS DE CHAVIREMENT

## Tous (rameuses et rameurs/ barreuses et barreurs)

- Il est important de demeurer calme.
- Demeurer à proximité de l'embarcation selon les circonstances.
- Utiliser ou montrer des signaux traduisant la détresse et le besoin de secours, selon le cas.
- Si une personne se trouve sous l'embarcation, il y a des espaces d'air et il est possible de sortir la tête hors de l'eau pour reprendre son air.
- Pour sortir d'en dessous du bateau, suivre le côté de l'embarcation en largeur et non en longueur.

## Rameuses et rameurs

- Les rameuses et les rameurs ne doivent pas s'éjecter volontairement hors du bateau, ni lancer quelque pièce d'équipement que ce soit.
- S'ils ne portent pas leur VFI, ils doivent l'enfiler le plus rapidement possible.
- Les participants doivent conserver leur rame en tout temps avec eux.
- Ils doivent suivre les consignes données par la barreuse ou le barreur.

---

6 Institut national de sécurité nautique, *Manuel de sécurité nautique*, Navigation nautique Canada, 2011, p. 38.

- Chaque rameuse et rameur doit trouver « son ami » afin de s'assurer de la présence de chacun et de déterminer s'il est en danger ou non.
- Il ne faut pas tenter de faire tourner l'embarcation par soi-même, suivre les consignes données par la barreuse ou le barreur.

## Barreuses et barreurs

- La barreuse ou le barreur doit faire le décompte des personnes qui se trouvaient à bord.
- La barreuse ou le barreur doit s'assurer qu'il n'y a personne sous l'embarcation.
- La barreuse ou le barreur devra identifier quelqu'un qui récupérera les rames ou le matériel qui a été éjecté du bateau lors du chavirement.

# ACCIDENTS

- Ne pas hésiter à contacter le 9-1-1.
- Une **trousse de premiers soins** de type 2[7] se trouve dans le **bunke**r (usage destiné à des urgences uniquement).
- En cas d'accident, si une **ambulance** doit descendre à proximité du lac, le chemin d'accès est celui du stationnement menant au quai. Il sera nécessaire de débarrer les **barrières** en haut du chemin avec les **clés** (les mêmes clés que celles débarrant le bunker).
- Tout accident doit être déclaré au conseil d'administration à l'adresse suivante: communication.cbdc@gmail.com
- Directions à donner pour aider les services d'urgence à nous localiser :
    - Parc Riverain de St-Augustin, l'accès se trouve par le stationnement qui se prend par la rue de l'Hêtrière;
    - Coordonnées GPS : 46°44'32" N 71°23'37" W.

# TUTORIELS

- Comment redresser un bateau dragon chaviré
- Tutoriel sur le cadenas et la bouée

[7] Elle contient notamment un masque avec valve unidirectionnelle pour pratiquer le RCR si nécessaire.